

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 27 (1939)

Heft: 553

Artikel: Mobilisation féminine

Autor: V.W.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263473>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vrouwelijke Vrijwilligers), cette organisation spontanée du travail féminin au service de la communauté en danger, qui, depuis septembre 1938, alors que menaçait déjà la catastrophe qui vient d'éclater, s'est rapidement développée.

La dernière guerre mondiale, en effet, avait déjà démontré durant la période de 1914 à 1918 comment, et même dans les pays neutres, les forces féminines sont nécessaires pour faire face aux multiples nécessités surgies de l'état de guerre en Europe. Le fait que tous les hommes valides aient été appelés sous les drapeaux par la mobilisation générale avait amené les femmes à occuper des postes que l'on n'aurait jamais rêvé leur confier en temps de paix, et cela sans que la majorité d'entre elles eût été spécialement préparée à ces responsabilités. Mais si importantes que fussent déjà ces tâches, elles ont été centuplées durant ces dernières semaines, l'expérience ayant prouvé dans de malheureux pays d'Europe combien terrifiante est la guerre « totalitaire » pour les populations qui y sont entrainées.

En tant que pays neutre, la Hollande n'a pas encore institué le service obligatoire pour les femmes, mais en vue de faciliter le travail des autorités, et en raison même des droits sacrés de citoyennes qu'elles possèdent, les femmes, conscientes de toutes les activités qu'elles ne pourraient que trop tôt être appelées à exercer, se sont constituées en un corps volontaire sur l'initiative d'un certain nombre de personnalités féminines d'Amsterdam (parmi lesquelles notre amie Rosa Manus, vice-présidente de notre Alliance Internationale (Réd.)). Les résultats en ont été si heureux que le gouvernement a adressé une circulaire à toutes les municipalités, afin que cet exemple soit suivi dans d'autres villes.

Crée il y a juste une année, cette organisation est maintenant en plein essor. Des milliers de volontaires ont répondu à son appel, et chaque jour, de nouvelles inscriptions de femmes de tout âge et de toutes conditions sont enregistrées. A part une limite minimum d'âge de 18 ans, les conditions pour se faire inscrire sont analogues à celles que le gouvernement exige des fonctionnaires, soit d'être de nationalité hollandaise et de ne pas appartenir à un parti politique. Les volontaires sont groupées selon leur spécialité, leurs capacités et leurs préférences personnelles. Le « Corps » comprenant huit divisions, soit la défense aérienne, le service économique, celui des transports, le service médical, le service des communications, le service domestique, le service social et le service administratif. Ne sont admises comme membres réguliers du K.V.V. que celles qui, par un examen, ont prouvé qu'elles possédaient les qualités spéciales requises.

En ce qui concerne l'organisation intérieure, le service de la défense aérienne est lui-même divisé en deux sections, dont la première comprend les mères de jeunes enfants, qui sont dans l'impossibilité de quitter leur foyer, et auxquelles une instruction spéciale est donnée quant aux mesures variées à prendre pour protéger leur famille contre les incendies, les gaz nocifs, les attaques aériennes, etc. Ces femmes ne sont pas incorporées dans l'organisation proprement dite, vu l'évidence de leur impossibilité à venir en aide à des tiers, alors que celles qui n'ont pas de charges familiales sont alors préparées dans la seconde division pour être capables de remplir les devoirs d'urgence imposés par le Service municipal de défense aérienne — pour autant que ces devoirs ne sont pas déjà prévus pour les volontaires d'autres sections, comme par exemple la direction des abris publics, les premiers secours aux gazés, et la collaboration à l'activité de la brigade volontaire contre les incendies.

On peut dire que la préparation et l'organisation de ces différentes sections correspond assez exactement à ce qui se fait dans le même domaine en Grande-Bretagne. Mentionnons que, dans notre pays paradis des cyclistes, la « Brigade des Bicyclettes » a à sa disposition un nombre incroyable de jeunes femmes prêtes à toutes les prouesses acrobates

un immense lit à colonnes et une imposante cheminée, et au mur de vieux portraits: l'un d'eux, me dit-on, qui a bien cent vingt ans d'âge, est celui d'une des anciennes propriétaires du domaine, une comtesse avarice et méchante, sur laquelle les récits des vieilles femmes ne tarissent pas en détails. Et dans le feuillage des arbres de ce parc, maintenant abandonné, un étang aux eaux sombres, fleuris de ces merveilleux nénuphars blancs et jaunes, comme je n'en ai vu qu'en Suède, et une gloriolette XVIII^e siècle, mirinée, où quelque dame d'autrefois, fille, bru ou nièce de la terrible comtesse, devait venir souvent rêver dans la solitude enchanteresse des longues après-midi d'été...

— Merci, lectrices, de m'avoir par votre amicale instance donné l'occasion de rêver moi-même encore une fois à tous ces souvenirs, dont je n'arrête ici l'évocation que pour être sûre de ne laisser personne.

E. G.

Travail professionnel féminin et mobilisation

Nombre de femmes, et cela non seulement par leurs circonstances personnelles, mais aussi de par leur situation de travailleuses rétribuées, ont déjà souffert des conséquences des récents événements. Nous ignorons au-devant de quoi nous allons, mais pour le moment il faut constater que l'opposition au travail féminin n'existe plus.¹ Dans les professions où la collaboration féminine était vue jusqu'à présent de très mauvais œil, on est tout heureux aujourd'hui de cette aide, et l'on s'adresse même à celles qui avaient renoncé à leur activité professionnelle, fussent-elles mariées. Toutefois, d'une part, les possibilités de gains des travailleuses professionnelles ont augmenté, de l'autre, elles ont à lutter contre de nouvelles difficultés. Nous ne parlerons aujourd'hui que de deux des plus pressantes.

Il est venu à notre connaissance des cas, non pas isolés, hélas! où les employeurs ont fermé d'un jour à l'autre leurs entreprises, ou bien les ont réduites dans d'importantes proportions. Ce fait nous amène, nous femmes, soit comme patronnes prenant ces mesures, soit comme employées qu'elles frappent, à faire observer que les dispositions du Code suisse des obligations sont encore en vigueur; que, par conséquent, la mobilisation ne saurait être cause de congés sans délais légaux ou de réduction de moitié des salaires, même si la durée du travail est réduite en proportion. Dans les cas où aucun accord à ce propos n'a été conclu préalablement, le congé donné ne peut avoir son effet qu'à la fin du mois suivant, et lorsqu'il s'agit de personnel ayant travaillé depuis plus d'une année, à la fin du deuxième mois après signification du congé (art. 347, 348 du Code suisse des obligations).

¹ Cette constatation nous surprend, en ce qui concerne la Suisse romande en tout cas. Nos lectrices l'ont-elles faite de leur côté? (Réd.).

tiques! et signalons aussi que les volontaires de la section économique sont chargées spécialement de venir en aide aux femmes exploitant de petits commerces, que le départ de leur mari pour les frontières a souvent laissées dans une position difficile, et auxquelles sont donnés des conseils et une aide régulière en matière technique et administrative. Le Service spécial comprend toutes celles, femmes, journalistes, écrivains, artistes, et femmes à l'activité scientifique, dont le travail pourra être utile un moment ou l'autre dans un domaine que n'embrasse pas encore le K. V. V. Enfin, récemment, toute l'organisation du Service de la transfusion de sang a été entièrement remise aux soins du K.V.V. par la Municipalité d'Amsterdam.

Mobilisation féminine

Dimanche 3 septembre, deuxième jour de la mobilisation. A la gare de Cornavin arrivent une trentaine d'éclaireuses genevoises aux blouses bleues, chargées de musettes et de gros sacs.

On nous demande: « Partez-vous pour un camp? » — « Eh non, nous sommes mobilisées. »

Nous remplissons deux grands compartiments. Malgré le plaisir de se revoir après les vacances, la terribles inconnue pèse sur chacune: la guerre va-t-elle se déclencher? Pour la première fois, nous présentons, l'une après l'autre, notre livret militaire, qui produit le miracle de nous faire voyager « à l'œil » sur les C.F.F. Nous entendons le plus grave de nos chants:

*J'ai promis d'aimer mon pays,
Mon beau pays si familier,*

.....

*Je lui donnerai ma jeunesse,
Ma force vive et mon effort,*

.....

Bientôt les questions vont leur train: « Chétaine, que ferons-nous là-bas? Combien de temps y resterons-nous? De l'éclaireuse aux commissaires, on ne sait qu'une chose sur la tâche de demain: il faut être prête. Nous n'avons pas d'autres renseignements que ceux qui figuraient sur les feuilles d'engagement signées par nous le printemps dernier. A ce moment, la Croix-Rouge suisse¹ avait fait appel à la Fédération des Eclaireuses suisses pour lui demander d'inviter ses membres, de plus de 18 ans, à contracter des engagements volontaires les mettant à disposition des établissements sanitaires militaires en cas de mobilisation. Les personnes qui avaient conclu ces engagements devaient se présenter sur une place de rassemblement déterminée le deu-

Les mêmes délais sont valables pour tout changement, soit dans les conditions d'emplois, soit par la réduction des salaires.

Des mesures injustifiées de ce genre sont souvent motivées par l'opinion que chacun doit faire des sacrifices. Nous pensons que toute femme est prête à faire des sacrifices, et qu'elle sera appelée à en faire dans une large mesure, mais cette excuse est déplacée lorsqu'il s'agit des mesures de protection des travailleurs auxquelles chacun de ceux-ci a droit, en temps de guerre comme en temps de paix. Il sera possible parfois de trouver une solution intermédiaire par un accord à l'amiable qui satisfera équitablement les deux parties.

D'autre part, de nombreuses femmes, professionnellement occupées doivent, dans les circonstances actuelles, se mettre en quête d'un nouveau gagne-pain; ajoutons-y encore toutes celles qui doivent entretenir leur famille à la place de leur mari, et l'on comprendra pourquoi le chiffre de celles qui cherchent du travail a beaucoup augmenté. Espérons que, peu à peu, toutes trouveront une occupation, et, souhaitons-le, ceci avec une rémunération suffisante. Mais le danger existe qu'en raison de cette forte demande, et de la situation difficile de beaucoup de femmes, cette situation soit exploitée pour ne payer que des salaires réduits, ou même que les travailleuses elles-mêmes ne déprécient leur travail en acceptant un taux de salaire inférieur. Il importe de s'opposer à ces deux tendances. Les travailleuses doivent tenir fermement à ce que tout travail bien exécuté reçoive une rémunération équitable. De la sorte, elles seront des concurrentes loyales sur le marché du travail, alors que dans le cas contraire, elles s'exposent à juste titre à l'accusation d'une concurrence déloyale. Mais c'est aussi à la patronne, dans les petits métiers et entreprises, que s'impose le devoir d'empêcher que, par une baisse des salaires féminins, il ne s'en suive d'importantes graves conséquences pour l'ensemble des travailleurs.

(Communiqué par l'Office suisse des professions féminines. Trad. française par M. L. P.)

Il est clair que, pour distinguer, et dans certains cas, protéger les volontaires, un uniforme très simple a dû être adopté pour elles, et que chacune d'entre elles doit se soumettre à certains exercices en commun de drill. Disons toutefois ici que les exigences du K.V.V. quant au temps et à l'énergie que ses membres peuvent lui consacrer sont limitées à trois heures quotidiennement, ce qui permet à des femmes-occupées la plus grande partie de la journée d'accomplir le devoir qui s'impose à elles.

Telle est dans ses grandes lignes l'activité du Corps de volontaires des femmes hollandaises. Jusqu'à maintenant il a été épargné à leur pays de participer directement aux horreurs de la guerre, mais si le pire devait arriver, l'énergie

et l'enthousiasme méthodiquement dirigés et organisés des femmes des Pays-Bas les auraient préparés à prendre leur place comme la population civile masculine pour la défense de leur pays.

(Traduction française.)

R. M.

A travers l'Exposition Nationale

(Suite de la 1^{re} page)

La femme au Pavillon de la presse

Dès son entrée dans le spirituel pavillon de la presse, le visiteur est salué par une figure fantastique qui, du haut de la paroi où elle est épinglée, s'incline vers ses hôtes. Le vêtement de cette créature étrange est composé de coupures de journaux dans nos quatre langues nationales; des bandes de papier blanc constituent ses bras; ses mains tiennent un grand filet de pêche dans lequel est emprisonné une mappemonde; sur son genou levé, repose une passoire, et un haut-parleur géant remplace sa tête. Tout à côté, une poule couve tandis que ses poussins vagabondent par le monde. C'est la représentation symbolique du journaliste, sur qui J. C. Widmann a exercé sa verve en ces quelques vers que nous traduisons littéralement: *Qu'est-ce qu'un journaliste? — Son nom l'indique: un homme au service de chaque jour. — Il nage dans un océan sans port et toute nouvelle vague lui est une joie. — Parfois même il devient « l'homme du jour » — Parce que la parole qui était sur toutes les langues, lui seul a su la formuler. — Et pourtant, quoiqu'en veuille à notre profession — Traduit dédaigneusement ce terme de journaliste par celui de « petit homme de tous les jours » — Ne nous en formalisons pas outre mesure — Car le monde est fait de ce que nous savons prendre de bien dans ce que chaque jour nous offre — Envions donc à chaque jour son cours et faisons-le connaître — Et de la sorte nous aurons fait l'histoire du monde!*

Quelques pas plus loin, l'observateur attentif découvrira la même silhouette extravagante, mais plus petite et vêtue d'une robe: c'est la journaliste. Quatre portraits de femmes voisinent qui se sont distinguées au service de la presse: Mme Julie Merz, rédactrice de la chronique politique hebdomadaire du *Schweizer Frauenblatt*; Maria Waser, l'écrivain récemment décédée, connue aussi comme rédactrice du journal *Die Schweiz*; et Dr. Ella Wild, collaboratrice de la *Neue Zürcher Zeitung* et rédactrice responsable de la partie commerciale de cet important journal. Le quatrième portrait, qui ne porte pas de nom, nous montre une femme chargée des comptes-rendus des sessions des Chambres fédérales.

En outre, un nombre imposant de journaux féminins sont cités, presque tous rédigés par des

visions nous avons emportées et sur lesquelles nous devons vivre pendant deux jours. La nuit tombe; il faut s'installer. Après l'extinction des feux, le silence s'établit immédiatement. Plus tard dans la nuit, une radio fera entendre les nouvelles.

Les opérations de mobilisation continueront les jours suivants; il y eut l'inspection de l'unité par le colonel, la cérémonie de l'assermentation, etc.

Il n'est pas possible d'indiquer de façon précise quel est l'emploi du temps des éclaireuses dans ces unités mobilisées pour la première fois. Dans les différentes parties du pays, les tâches n'ont pas été les mêmes. Les unes ont été immédiatement affectées aux services d'intendance et d'administration des hôpitaux qui ont été installés; d'autres ont travaillé comme secrétaires dans leur section, et même à l'état-major de leur unité; enfin, d'autres furent tout simplement s'entraîner à marcher en rang, et apprendre que la vie militaire est faite d'inconnu et d'attente; elles dévalèrent les magasins de laine et s'armèrent pacifiquement d'aiguilles à tricoter pour confectionner moufles et chaussettes pendant les moments de loisir. Elles furent pourvues de masques, et apprirent quelles sont les responsabilités incombant à ceux et à celles à qui la Confédération confie ainsi un objet d'équipement; elles firent de longues marches dans la campagne.

Dès maintenant, un système de roulement est organisé; certains groupes ont été licenciés et mis de côté; par la suite, ils remplaceront ceux qui sont maintenant au travail.

Après les heures de tension qui ont précédé la mobilisation, nous avons ainsi mené une curieuse vie au rythme inconnu de nous: nous avons dû faire l'expérience de greffer la discipline militaire sur l'esprit scout, et nous pouvons dire que ces onze jours de mobilisation furent, ainsi que les définissent le capitaine aumônier, une école de calme et de patience.

V. W.

¹ Elle s'était adressée par ailleurs aux organisations d'infirmières et de samaritaines.